



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 13 Décembre 2022 à 18 heures 30

## DELIBERATION N° 21-2022

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Affiché le

ID : 029-262901598-20221213-D\_21\_2022-DE

**Date de convocation :** 7 décembre 2022  
**Vice-Présidente :** Mme Laurence Méar  
**Secrétaire de séance :** Mme Marie France Ropars

**Membres en exercice :** 13  
**Nombre de présents :** 9  
**Nombre de votants :** 12

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Ville de Plouescat s'est réuni le mardi 13 décembre 2022 à 18 heures 30, sous la Vice-Présidence de Mme Laurence Méar.

### **Etaient présents :**

Mme Laurence Méar, M François Roué, Mme Claudie Péron, Mme Magalie Kersauzon, Mme Maïwenn Morvan, Mme Monique Le Duff, Mme Geneviève Sabathé, M Yves Abiven, Mme Marie-France Ropars, Mme Magali Roué.

### **Absents excusés ayant donné procuration :**

M Eric Le Bour a donné pouvoir à M Yves Abiven,  
Mme Evelyne André a donné pouvoir à Mme Geneviève Sabathé,  
Mme Mireille Guillou a donné pouvoir à Mme Claudie Péron.

---

### **Aide financière - dossier n°2022-09.**

#### **Composition de la famille : un adulte.**

Il est demandé au Conseil d'Administration d'étudier la demande de Madame qui sollicite une aide financière afin de l'aider à rembourser des prêts contractés auprès des membres de sa famille.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, rejette à l'unanimité l'attribution d'une aide financière à Mme, le centre communal d'action sociale n'ayant pas vocation à rembourser des prêts bancaire ou contractés entre particuliers.

La secrétaire de séance,  
Marie France Ropars

La Vice-Présidente,  
Laurence Méar.

Certifié exécutoire compte tenu  
de sa transmission en préfecture  
et de sa publication sur le site  
internet de la Ville le 21.12.2022